

PUBLIC

Maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, architectes, bureaux de contrôle, porteurs de projets.

PRÉREQUIS

Aucun niveau requis à l'entrée de la prestation.

DURÉE

4 jours (28h)

DATES

10 et 11 mai 2022

28 et 29 juin 2022

LIEU

Lycée Les Marcs d'Or
24, rue du Fort de la Motte
Giron - 21000 Dijon

FINANCEMENT

Formation pouvant faire l'objet d'une prise en charge financière par l'organisme auquel est affiliée votre entreprise (Constructys, FAFCEA, FIFPL, FAFIEC...)

TARIF

1 400 € net de taxes

Etablissement de formation non assujéti à la TVA

CONTACT PÉDAGOGIQUE ET HANDICAP

Marion BOROWSKI
03.80.59.59.61
marion.borowski@pole-energie-bfc.fr

CONTACT ADMINISTRATIF

Clémence LACOSTE
03.80.59.59.60
clemence.lacoste@pole-energie-bfc.fr

CONSTRUIRE EN CHANVRE : MAÎTRISE D'OEUVRE

OBJECTIF PROFESSIONNEL : Concevoir, dimensionner et superviser la réalisation d'ouvrages en béton et mortier de chanvre.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET ÉVALUABLES DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES :

A l'issue de l'action de formation, les stagiaires seront capables de :

- Identifier les bases pour construire en chanvre
- Concevoir un ouvrage ou une construction adaptée aux diverses exigences
- Identifier les modes de productions et les contraintes de chantier
- Construire une démarche prescriptive et une communication avec l'ensemble des acteurs
- Superviser la réalisation d'ouvrage en béton de chanvre

CONTENU :

1ERE JOURNEE : LES BASES POUR CONSTRUIRE EN CHANVRE

- Découverte des bétons de chanvre
- Les Règles Professionnelles et leur utilité
- Les possibilités d'usage du chanvre et les différents modes de mise en œuvre : sol, mur, doublages, toit, enduit, déversement et banché, projection mécanique, projection manuelle d'enduit, préfabrications
- Les isolants à base de fibre de chanvre, leurs caractéristiques et spécificités d'usage
- Les ressources humaines permettant le développement d'une activité chanvre bâtiment

2EME JOURNEE : CONNAISSANCES APPROFONDIES DES BETONS DE CHANVRE

- Les caractéristiques communes des bétons de chanvre nécessaires pour concevoir les ouvrages : caractéristiques mécaniques, thermiques, hygrothermiques, comportement au feu, affaiblissement acoustique
- Les caractéristiques communes des ouvrages en béton de chanvre : architecture bioclimatique, ACV-FDES, comportement au feu des parois contenant des bétons de chanvre

3EME JOURNEE : ELEMENTS DE CONCEPTION D'OUVRAGES EN CHANVRE

- La conception des ouvrages en béton de chanvre, par nature d'ouvrage : sols et planchers, parois verticales, isolation sous toiture, enduit correcteur thermique et décoratif
- Les modes de production et contraintes de chantier : Les bétons banchés et déversés, la projection mécanique, les prescriptions communes aux mises en œuvre mouillées, les blocs préfabriqués, la préfabrication de grands éléments ...

4EME JOURNEE : PRESCRIRE ET SUPERVISER LA REALISATION D'OUVRAGES EN CHANVRE

- Argumentaire commercial et communication adaptée avec les différents acteurs du projet : principes généraux d'une démarche commerciale, arguments commerciaux, communication, dispositifs régionaux à mobiliser pour l'assistance à la prescription biosourcée
- Réalisation de la prescription : optimisation des ouvrages en phase étude, organisation du chantier, réception des supports avant réalisation, coordination des différents corps d'état
- Optimisation des coûts : information sur les matériaux disponibles, les fabricants et fournisseurs, coûts d'achats et estimation quantitatives, temps de mise en œuvre, paramètres sur chantier
- Suivi de la réalisation des ouvrages : organisation du chantier : sécurité, volumes, accès, stockages, conditions de séchage, protection des ouvrages, informations transmises à réception

MODALITÉS ET DÉROULEMENT (PÉDAGOGIE), SUIVI, SANCTION

Les modalités, méthodes et outils pédagogiques sont déterminés dans le but de favoriser l'implication de stagiaires.

- **Modalité pédagogique et suivi** : Formation inter-entreprises collective, en présentiel.
Le suivi de l'exécution de l'action de formation est réalisé au moyen de feuilles d'émergences, co-signées par les stagiaires et le/les intervenant(s).
- **Méthodes pédagogiques** : Exposés, manipulation des matières, travail en groupe, étude de cas, mise en situation.
- **Moyens et/ou outils pédagogiques** : Cette formation se déroule dans une salle conforme pour l'accueil du public, équipée d'un vidéoprojecteur et d'un paperboard.
- **Intervenant(s)** : Formateurs agréés par Construire en Chanvre.
- **Sanction de la formation** : Certificat de réalisation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels à l'entrée et à la fin de la prestation
- Recueil des appréciations des stagiaires en fin de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Pré-inscription via le formulaire dédié, accessible depuis le site internet du Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté :

www.pole-energie-bfc.fr

En amont de la contractualisation, un entretien téléphonique permet de :

- Analyser les besoins en formation du stagiaire ;
- Vérifier les prérequis le cas échéant ;
- Adapter, le cas échéant, l'action de formation aux profils/situations des stagiaires ;
- Identifier, le cas échéant, la/les situation(s) de handicap et décider des adaptations nécessaires (*durée, rythme, méthodes, supports pédagogiques...*).

L'action de formation peut débuter aux dates et horaires indiqués, sous réserve de nombre suffisant de stagiaires inscrits.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Nombre de stagiaires formés en 2021 : 8
- Appréciation globale des stagiaires (sur la dernière session de formation réalisée en 2021) : 100% des stagiaires sont satisfaits à très satisfaits.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément à la réglementation (Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées / Articles D. 5211-1 et suivants du code du travail), le Pôle énergie peut proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Le cas échéant, l'organisme de formation mobilise des compétences externes et les dispositifs ad-hoc pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.